



Saint-Aunès le 16 Septembre 2016,

**Marie-Thérèse BRUGUIÈRE**  
Conseillère départementale de l'Hérault  
Maire de Saint-Aunès

à

**M. Patryck VIDAL**  
Président de l'Association « Forum »  
539, rue de la Crouzette  
34130 SAINT-AUNES.

Objet : « Marché Paysan ».

Monsieur,

Vous avez sollicité l'organisation d'un Marché Paysan sur le parvis de la Salle Polyvalente le Samedi 06 Novembre 2016.

Afin de finaliser votre projet je me suis rapprochée des services préfectoraux pour connaître la réglementation qui les entoure.

Concernant les marchés dits « exceptionnels » le nombre est limité sur la commune et il a déjà été arrêté en début d'année. De plus l'organisation de « marché hebdomadaire ou mensuel » impose la création d'une régie, la mise à disposition d'un placier, ainsi que la délimitation très précise d'un emplacement. Le choix des commerçants non sédentaires doit être déposé et accepté auprès de la chambre de commerces.

L'organisation du « Marché Paysan » que vous souhaitez organiser ne déroge pas à cette réglementation. Il est donc impossible d'ici le 06 Novembre de respecter toutes ces contraintes.

En regrettant de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

**Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la Vie Associative,**



**Florence THOMAS**